

Groupe de travail 3 : Questions sanitaires et de contrôle dans l'UE, règles relatives à la protection des consommateurs

PROJET DE COMPTE-RENDU

Jeudi 4 juin 2020

10:00-12h30

Réunion en ligne sur Interactio

Mot de bienvenu du Président, Benoît Thomassen

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion précédente (30/01/20):
adoptés

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président et du Secrétariat.

Le Président présente rapidement son parcours professionnel.

Information des consommateurs

- **Mise à jour: consultation par écrit**

Le Président rappelle qu'une consultation écrite a eu lieu un peu plus tôt dans l'année et que FEDEPESCA et l'AIPCE-CEP ont envoyé des commentaires. Le Président souligne que le rôle du Focus Group était de recueillir des idées et de proposer un premier document, que le Groupe de travail se chargera ensuite de commenter et d'amender, puis le Comité exécutif négociera et votera. Si les recommandations font l'objet d'un consensus, les opinions divergentes devront être comptabilisées.

- **Examen du projet d'avis**

Le Président propose de commencer par l'analyse des recommandations finales du projet d'avis, puis de parcourir le texte depuis le début. En cas d'opinions divergentes, elles pourraient être comptabilisées sous forme de clusters (à savoir, les représentants de la transformation, les représentants des pêcheurs, les représentants de l'aquaculture, les ONG).

Maria Luísa Alvarez (FEDEPESCA) fait remarquer que les « distributeurs » devraient aussi constituer un cluster.

Le Président indique que l'AIPCE-CEP avait proposé de reformuler le deuxième paragraphe du chapitre 4.

Sean O'Donoghue (Killybegs Fishermen's Organisation) estime que la page la plus importante du document est la dernière, celle des recommandations. Il semblerait qu'il y ait consensus sur les recommandations finales, alors que plusieurs organisations ont proposé de nombreux





Market Advisory Council

amendements pour les pages précédentes. Par conséquent, il suggère de se concentrer sur les recommandations finales et de les transmettre ensuite au Comité exécutif. Il n'est peut-être pas nécessaire que le Comité exécutif envoie toutes les informations de référence à la Commission européenne.

Le Président indique que les changements proposés pour le reste du texte étaient relativement mineurs. Le document contient de nombreux exemples qui pourraient être utiles à la Commission, afin de l'aider à mieux comprendre les recommandations. Le Comité exécutif pourra effectivement décider de retirer certains passages du projet d'avis.

Le Groupe de travail 3 est d'accord pour inclure une recommandation finale supplémentaire sur l'origine, comme proposé par FEDEPESCA. Le GT est aussi d'accord avec la proposition de reformulation de l'AIPCE-CEP.

Le Président demande à FEDEPESCA d'envoyer une nouvelle proposition de texte pour la recommandation sur l'origine, que le GT vérifiera à une prochaine occasion.

Le Président n'est pas d'accord avec le premier commentaire fait par l'AIPCE-CEP à la page 1, car il est assez clair que le document fait référence aux deux sujets, surtout après les ajouts proposés par l'AIPCE-CEP. Le fait de séparer le projet d'avis en deux parties prendrait plus de temps et allongerait le document.

Le Président est d'accord pour modifier les intitulés des règlements au chapitre 1.

Guus Pastoor (Visfederatie) propose une recommandation supplémentaire sur les contrôles.

Christine Absil (Good Fish Foundation) soutient l'ajout de cette recommandation. Le niveau d'exécution devrait être le même dans tous les États membres. Les autorités de contrôle ne doivent pas seulement se concentrer sur les questions de santé, mais aussi sur l'information des consommateurs.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) explique que pour cette recommandation finale b), l'AIPCE-CEP souhaitait des précisions. La mention d'un ingrédient primaire doit porter sur un ingrédient primaire de poisson. Il faudrait aussi préciser s'il s'agit d'une seule espèce ou d'un mélange.

Daniel Voces (Europêche) explique que la recommandation b) avait été écrite sur base du Règlement relatif à la législation alimentaire, mais convient que la suggestion de l'AIPCE-CEP est plus claire.

Maria Luísa Alvarez (FEDEPESCA), par rapport à l'ajout d'une recommandation finale supplémentaire sur les contrôles, souligne qu'en Espagne, de nombreuses inspections sanitaires ont lieu sur le lieu de la vente au détail. L'information des consommateurs est toujours l'un des principaux points d'attention des inspecteurs, FEDEPESCA est donc en faveur de cette proposition. Les sanctions peuvent également être très importantes.





Market Advisory Council

Le Président propose d'analyser la proposition faite par l'AIPCE-CEP au chapitre 1, qui fait référence à « la proposition initiale de la Commission ».

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) soutient que la proposition originale de la Commission n'était pas le Règlement OCM. L'avis devrait faire référence au règlement en vigueur, tel que décidé par les colégislateurs. Elle propose de soumettre une reformulation, si les autres membres estiment que ce paragraphe doit être maintenu.

Le Président estime qu'il est important de garder le paragraphe, car il démontre que la Commission a déjà essayé de traiter ce problème et s'est efforcée de le modifier. Le Président est d'accord pour que l'AIPCE-CEP envoie une proposition.

Katrin Poulsen (WWF) est d'accord avec le Président. La première partie du paragraphe a été traitée en détails par le Focus Group et il est important de comprendre le contexte. Le Focus Group s'est efforcé de rédiger un commentaire neutre.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) reconnaît l'importance de la première partie du paragraphe. Ils proposeront une reformulation du paragraphe.

Le Groupe de travail 3 est d'accord avec le paragraphe supplémentaire proposé par l'AIPCE-CEP au chapitre 1 sur les règles de concurrence équitables.

Le Président propose d'analyser le premier commentaire soumis par l'AIPCE-CEP au chapitre 2. Le Président propose de ne pas modifier la structure du texte, car ce serait trop difficile à ce stade.

Le Président procède à une analyse du deuxième commentaire soumis par l'AIPCE-CEP au chapitre 2 sur « l'importance de l'origine ». Le Président soutient que les études mentionnées dans l'avis démontrent toutes que l'origine est la première préoccupation des consommateurs, il est donc logique de se concentrer avant tout sur l'origine.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) est d'accord, il serait logique de faire référence à l'origine. Néanmoins, le paragraphe tel qu'il est formulé actuellement pourrait laisser croire que l'origine est le seul problème pour les règles de concurrence équitables. Plusieurs autres facteurs sont à prendre en compte pour des règles de concurrence équitables. Le document reste principalement centré sur l'origine. Vu le temps dédié à cet avis, on peut comprendre que l'avis ne soit pas modifié fondamentalement pour couvrir d'autres questions plus en détail.

Katrin Poulsen (WWF) est d'accord, le document était davantage centré sur la question de l'origine. Afin d'éviter un allongement du document et des discussions, ils proposent de mentionner, au début du document, que le MAC s'est principalement concentré sur l'origine, mais qu'il existe d'autres problèmes. Le document est assez long, car tous les points sont accompagnés d'exemples, de rapports et d'enquêtes.





Market Advisory Council

Daniel Voces (Europêche) précise qu'au début de l'exercice, le Focus Group s'est davantage concentré sur l'origine, mais que le champ s'est élargi à d'autres problématiques, comme le matériel de pêche, la date de capture, le nom scientifique et la dénomination commerciale, entre autres. Ils soutiennent l'ajout de la phrase suggérée par WWF.

Christine Absil (Good Fish Foundation) souligne que certaines entreprises, comme les chaînes hôtelières, demandent aussi des informations sur la zone de capture, afin de faire des choix durables. Le document manque d'informations sur les différentes options permettant de faire des choix durables. Au lieu du pays d'origine, il serait parfois préférable de mentionner les zones de prise, étant donné que c'est plus précis.

Roberto Alonso (ANFACO-CECOPESCA) soutient que plusieurs des études scientifiques auxquelles l'avis se réfère disposaient d'un échantillon très limité ou se concentraient sur une zone géographique très limitée. Ils espèrent que la Commission en tiendra compte. Les Focus Groups devraient analyser plus en détail le poids de certaines études scientifiques. Ils ne sont pas d'accord avec les commentaires faits par la Good Fish Foundation sur la zone de capture qui pourrait être un critère de durabilité en tant que tel. Si la flotte européenne pêchait dans l'une des zones prétendument non durables, le produit serait-il de facto non durable? Les produits doivent respecter les règlements en vigueur et les exigences de durabilité qui existent sur la chaîne d'approvisionnement.

Le Président souligne que la partie principale du document vise à fournir des informations aux consommateurs, pour leur permettre de faire un choix. Ce sont d'orientations de l'industrie qui associent certaines prises à certaines zones et périodes de capture.

Christine Absil (Good Fish Foundation) soutient que les consommateurs ont besoin de cette information afin de définir si un produit est durable ou non, en plus de la méthode de capture. Pour l'instant, l'information sur la durabilité est fournie via des écolabels privés. Par conséquent, il faut fournir des informations de base aux consommateurs.

Katrin Poulsen (WWF) explique que, si les études scientifiques posent problème, c'est une question sérieuse et par conséquent ANFACO-CECOPESCA devrait identifier clairement les références problématiques.

Aurelio Bilbao (Federación de Confradias de Pescadores de Bizkaia) souligne que les consommateurs doivent être informés, ce qui requiert des informations sur l'origine et d'autres facteurs. C'est ensuite aux consommateurs de décider, sur base de ces informations.

Roberto Alonso (ANFACO-CECOPESCA) rappelle que l'origine peut être une question assez complexe, surtout dans son interprétation lors de l'examen du Code des douanes pour les produits transformés. Il indique que les produits qui sont conformes à la législation de l'UE sont, par définition, durables, ainsi que si la matière première est importée en vertu de cette législation. La certification privée ne devrait pas être indispensable pour qu'un produit puisse être jugé comme durable. Des contrôles stricts existent pour les produits importés. Les produits transformés sont durables. Bien que le fait d'exiger l'information sur l'origine paraisse





Market Advisory Council

simple, une étude d'impact appropriée devrait être réalisée pour certains produits.

Le Président ajoute que certains produits sur le marché européen ne sont pas durables. Cela ne veut pas dire qu'un produit fabriqué dans l'UE est forcément durable. L'objectif de l'avis est de plaider pour plus d'information des consommateurs, afin que les consommateurs puissent faire des choix éclairés.

Le Président informe qu'il y aura une autre réunion du GT3 dans le courant de l'été, qui servira à avancer sur le projet d'avis sur l'information des consommateurs, afin de conclure l'avis.

Silvia Gil (FEDEPESCA) souligne que, d'après les études scientifiques, l'origine est l'une des informations les plus importantes pour les consommateurs. Ils reconnaissent qu'il serait difficile de l'appliquer, aussi bien dans la législation que dans la pratique. Néanmoins, c'est un premier pas positif vers la reconnaissance de l'importance de la mention de l'origine. Comme pour la durabilité, la discussion ne devrait pas se concentrer sur les écolabels privés. Le plus important est que les consommateurs comprennent que les autorités européennes réalisent des contrôles. Les écolabels peuvent poser problème pour les petites entreprises qui n'en ont pas les moyens.

Vanya Vulperhost (Oceana) reconnaît qu'il peut être difficile de fournir des informations sur l'origine et que le marché ne devrait pas se reposer uniquement sur des écolabels de durabilité. Le MAC doit réfléchir à une façon de transmettre ces nuances. L'information relative à la zone de capture des produits frais est déjà requise, c'est probablement pour ça que le document se concentre davantage sur l'origine. Elle ajoute que tous les produits pêchés dans l'UE ne sont pas durables, la Mer Méditerranée étant un bon exemple de pêcheries non durables.

Nicolás Fernández (OPP72) souligne l'importance de la transparence dans l'information des consommateurs, et ce sur l'ensemble de la chaîne. La durabilité ne devrait pas être automatiquement associée aux écolabels. Une partie importante de la flotte ne sera pas en mesure de payer pour un écolabel, même si elle pratique une pêche durable.

Juan Manuel Trujillo Castillo (ETF) explique que l'information donnée aux consommateurs devrait refléter des critères de durabilité. Ces critères devraient refléter les trois piliers de la durabilité: environnementale, sociale et économique. Il faudrait fournir plus de transparence et d'information. Les étiquettes apposées sur les produits devraient inclure une garantie des autorités compétentes des États membres. Cette responsabilité ne devrait pas être reléguée à des sociétés privées.

Fragkiskos Nikolian (Commission européenne) souligne que l'indication de la zone de prise et de production est une exigence en vertu de l'article 38 du Règlement OCM. L'information relative à la méthode de production et la zone de capture sont obligatoires en vertu de l'article 35.



Étiquetage nutritionnel, notamment le Nutri-score

- **Présentation faite par EuroCommerce et ADEPALE/Visfederatie**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation d'EuroCommerce et [ici](#) pour accéder à celle de Visfederatie.

Els Bedert (EuroCommerce) présente les grandes lignes de l'étiquetage nutritionnel, plus particulièrement les « Nutri-scores », en expliquant le contexte, les principaux critères, la situation actuelle, le fonctionnement et le mode de calcul, les attentes des institutions européennes et le lien avec la Stratégie De la ferme à la table.

Paulien Prent (Visfederatie) présente le mode de calcul du Nutri-score, les bons nutriments contenus dans les produits à base de poisson, les disparités, et suggère certaines adaptations. Elle suggère que le MAC élabore un avis sur le sujet.

Arnault Chaperon (FEPA) est d'accord pour demander l'adaptation de l'étiquetage Nutri-score.

Sean O'Donoghue (Killybegs Fishermen's Organisation) est d'accord pour rédiger une recommandation sur l'étiquetage Nutri-score.

Els Bedert (EuroCommerce) estime que le MAC devrait préciser s'il s'agirait d'un avis sur le Nutri-score ou d'un avis plus large sur l'étiquetage sur le devant des emballages. La gouvernance du système Nutri-score est actuellement en cours de révision, dans le but de constituer un panel plus international. Tout étiquetage placé sur le devant des paquets doit présenter plus clairement les allégations relatives à la santé et les niveaux de matière grasse contenus dans les aliments.

Paulien Prent (Visfederatie) est d'accord avec le commentaire précédent. Le comité scientifique du programme Nutri-score n'est composé que de 4 pays (Allemagne, Belgique, France, Espagne).

Le Président propose de demander l'avis du Comité exécutif sur l'élaboration de cet avis. Le Président mentionne que, pour certains produits, comme les produits laitiers, l'algorithme est légèrement différent. Le MAC pourrait peut-être suggérer un algorithme pour le poisson. On pourrait envisager une présentation sur la question lors de la prochaine réunion. Le Président propose qu'EuroCommerce et ADEPALE/Visfederatie rédigent le premier projet d'avis.

Paulien Prent (Visfederatie) et Els Bedert (EuroCommerce) sont d'accord pour rédiger le premier texte.





Market Advisory Council

Étiquetage des produits végétariens et végétans qui imitent les produits de la mer

- **Présentation par Visfederatie/AIPCE**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Paulien Prent (Visfederatie) présente des produits qui imitent des produits de la mer. Elle souligne qu'elle n'est pas opposée à ces produits, mais que des questions se posent sur les obligations d'étiquetage. Se posent plusieurs problèmes: consommateur induit en erreur, dénominations commerciales communes, noms scientifiques et suggestion de protéines animales. Elle suggère que le MAC élabore un avis à l'attention de la Commission européenne.

Vanya Vulperhost (Oceana) apprécie l'approche du Focus Group sur l'information des consommateurs, qui a concentré ses travaux sur les recommandations scientifiques. Concernant la confusion des consommateurs par rapport à l'étiquetage, il serait intéressant de voir s'il existe des preuves scientifiques pour le confirmer. Il serait en effet important de faire l'état des lieux. Il est aussi important d'éviter les suppositions, car les produits de substitution peuvent avoir un impact environnemental positif, surtout s'il est comparé à celui des produits à base de viande.

Pim Visser (VisNed) est d'accord avec la suggestion de Visfederatie. Il faudrait aussi traiter la question de l'utilisation du nom exact d'un produit. A titre d'exemple, il mentionne certains produits orthographiés « *chiken* » au lieu de « *chicken* » (=poulet). L'avis devrait examiner l'utilisation des noms exacts des produits.

Christine Absil (Good Fish Foundation) est d'accord avec Oceana sur l'importance des preuves scientifiques. Elle estime que les produits présentés par Visfederatie étaient évidemment des alternatives véganes. Si le MAC décide de produire un avis, elle suggère d'inclure d'autres produits potentiellement trompeurs. Par exemple, les produits à base de surimi présentés comme des produits à base de crevettes.

Arnault Chaperon (FEPA) est d'accord pour que le MAC élabore un avis. Il estime qu'il y a des abus du côté des obligations réglementaires, en expliquant, que, outre les produits à base de surimi, se pose aussi la question des paquets de caviar d'esturgeon contenant des produits transformés à l'intérieur.

Guus Pastoor (Visfederatie) rappelle qu'il existe des règles relatives aux dénominations commerciales des produits de la mer. Ces dénominations varient d'un État membre à l'autre et sont déposées. Ces règles spécifiques ne sont pas applicables aux produits non issus de poisson. C'est, pour lui, le principal problème à traiter.

Aurelio Bilbao (Federación de Confradias de Pescadores de Bizkaia) est d'accord pour que le MAC rédige un avis. Il semblerait que le secteur des fruits et légumes usurpe parfois le prestige nutritionnel des produits de la mer. En Espagne, certaines sociétés se présentent comme les premiers producteurs de thon végétal en Europe. Cela ne devrait pas être autorisé.



Pim Visser (VisNed) n'est pas d'accord avec une approche juridique de l'avis. Tous les aspects doivent être pris en compte, y compris le caviar.

Paulien Prent (Visfederatie) suggère de traiter en premier la question de l'étiquetage du végétal par opposition aux produits de la mer, afin d'éviter une discussion aussi approfondie que celle sur l'information des consommateurs. Le MAC devrait rédiger un avis plus court avec un calendrier plus rapproché.

Pim Visser (VisNed) est d'accord avec l'élaboration d'un avis court et rapide, mais le MAC devrait néanmoins envisager la totalité du marché et les autres problèmes d'étiquetage.

Guus Pastoor (Visfederatie) suggère de s'en tenir à un avis simple. Les autres discussions auraient dû être intégrées dans l'avis sur l'information des consommateurs ou dans un document séparé sur les dénominations commerciales.

Le Président suggère que Paulien Brent (Visfederatie) rédige un projet de document. Le Comité exécutif verra s'il est nécessaire de créer un Focus Group et si d'autres produits, comme le surimi et le caviar, pourraient éventuellement être couverts par l'avis sur l'information des consommateurs.

Le Président présente les grandes lignes du projet de Termes de référence.

Plastiques

- **Échange de vues sur les initiatives d'autres Conseils consultatifs**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Secrétariat (p. 8).

Le Secrétaire général explique que le CCEOS et le CC Mer du Nord sont les CC les plus avancés sur la question des plastiques. D'autres CC avaient manifesté leur intérêt pour produire des avis sur le sujet, mais leur calendrier a pris du retard à cause du Covid-19. Le CCEOS et le CC Mer du Nord abordent ce sujet sous un angle différent de celui du MAC. Le CCEOS a rédigé un premier projet de document via son Focus Group et invite les autres CC à le soutenir. Le CC Mer du Nord dispose aussi d'un Focus Group.

- **Marche à suivre: possibilité que le MAC rédige un avis sur base du rapport de l'atelier de 2019**

Le Secrétaire général rappelle que le MAC a coorganisé un atelier sur les plastiques en 2019. Le MAC s'est engagé à produire un avis sur les plastiques pour la Commission européenne. La Commission a insisté auprès du Secrétariat pour que des avis soient produits après la tenue de réunions et d'ateliers. Par conséquent, les membres doivent évaluer s'ils souhaitent





Market Advisory Council

commencer à rédiger un avis, et s'il faudrait le faire au niveau du Groupe de travail ou du Focus Group. Voir aussi si les membres souhaitent organiser une réunion supplémentaire du GT3 pour aborder des questions plus spécifiques qui n'auraient pas été couvertes lors de l'atelier. Les membres doivent aussi décider s'ils souhaitent entériner l'avis du CCEOS. Plusieurs CC vont l'entériner.

Emiel Brouckaert (AEOP), au nom du CCEOS, explique qu'il existe un Focus Group sur les plastiques au sein du CCEOS, qui travaille directement sous la responsabilité du Comité exécutif du CCEOS. Il avait été convenu de partager les travaux avec les Secrétariats des autres CC. Le projet de directive couvre le contexte législatif, l'atelier conjoint MAC-CCEOS, l'atelier CCEOS-CC Mer Baltique-CC Mer du Nord-PELAC sur le matériel de pêche, la directive plastiques, le programme *fishing for litter* (pêche aux déchets). Le CC Mer Baltique, le CC Sud et le CC-RUP ont exprimé leur intérêt pour travailler sur l'avis et participeront à la prochaine réunion du FG du CCEOS du 18 juin. L'avis sera abordé lors de la réunion du Comité exécutif du 8 juillet.

Le Président propose que le Secrétaire général participe à la réunion du FG du CCEOS.

Pim Visser (VisNed), au nom du CC Mer du Nord, explique qu'un projet d'avis circule parmi les membres de leur FG jusqu'à 19 juin. Il sera mentionné lors de la réunion du Comité exécutif du 11 juin. L'avant-projet suivra trois étapes: FG, GT et Comité exécutif via procédure écrite. Il devrait être conclu à la mi-juillet. Aucune réunion supplémentaire des FG n'est prévue, ils ne doutent pas que le document pourra être conclu par procédure écrite. Il se concentre notamment sur la circularité du matériel de pêche.

Sean O'Donoghue (Killybegs Fishermen's Organisation) estime que le MAC devrait entériner les travaux des autres CC. En parallèle, le MAC devrait s'efforcer de produire des recommandations inspirées de l'atelier. Il rappelle que le Comité exécutif avait donné son accord pour organiser davantage de réunions de GT et moins de réunions de FG. Il insiste sur l'importance que le MAC partage davantage l'information sur les plastiques. Le MAC a le bon profil pour suivre les questions relatives à l'emballage plastique.

Le Président propose de soumettre la question au Comité exécutif afin qu'il statue sur la marche à suivre pour l'avis relatif aux plastiques.

Écolabels et programmes de certification

- **Point sur la situation : préparation de l'atelier**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Secrétariat (p.9 et 10).

Le Secrétaire général rappelle que les Termes de référence ont été adoptés en mars 2020 et soulignent les principaux problèmes identifiés par la DG MARE. Le Secrétariat avait commencé à organiser l'atelier pour mai, mais il a été repoussé à cause de la pandémie du Covid-19. Il pourra à présent être organisé sous forme de webinaires, à moins d'attendre le retour des





Market Advisory Council

réunions présentiels. Le Secrétaire général présente une première version de l'ordre du jour pour une série de possibles webinaires.

Katrin Poulsen (WWF) estime que c'est un sujet très important à aborder. Elle demande plus de précisions à la Commission sur le contexte et le calendrier, notamment en lien avec l'intégration de la stratégie De la ferme à la table.

Sean O'Donoghue (Killybegs Fishermen's Organisation) est favorable à la tenue d'un atelier dans le cadre d'une série de webinaires au cours des deux prochains mois.

Hans Nieuwenhuis (MSC) demande également des informations supplémentaires sur le calendrier de la Commission.

Fragkiskos Nikolian (Commission européenne) répond que la DG MARE va introduire l'initiative sur les normes de commercialisation. L'étude d'impact de lancement a été publiée. Il y aura une consultation publique de 12 semaines à la fin du mois d'août/début septembre. En raison du Covid-19, la période de consultation sera peut-être prolongée. Parallèlement à l'étude d'impact, un groupe de travail sera mis en place avec des scientifiques du CSTEP. La Commission a l'intention de déposer en mesure de soumettre une proposition au cours du second trimestre 2021. La DG MARE doit aussi évaluer la compatibilité avec d'autres initiatives De la ferme à la table. Peut-être que la révision des normes de commercialisation ne portera que sur des détails techniques, tandis que la durabilité pourrait être couverte par d'autres initiatives. Néanmoins, l'objectif est de l'intégrer dans les normes de commercialisation.

DIVERS

- **Pandémie du Covid-19**

Le Président demande aux membres s'ils souhaitent rédiger un avis sur les différents sujets traités par le GT3. Pas d'interventions sur ce point.

Résumé des points d'action

- **Information des consommateurs:** Organisation d'une autre réunion du GT3 au cours de l'été dédiée à l'information des consommateurs.
- **Étiquetage nutritionnel, notamment les Nutri-scores:** Els Bedert (EuroCommerce) et Paulien Prent (Visfederatie) vont rédiger un projet de document.
- **Étiquetage des produits végétariens et végétans qui imitent les produits de la mer** Paulien Prent (Visfederatie) va produire un premier document.
- **Plastiques:** Le GT3 analysera ultérieurement l'avant-projet du CCEOS afin de déterminer si le MAC souhaite l'entériner. Le Comité exécutif décidera si le MAC doit poursuivre la rédaction de son propre avis et, si oui, comment.
- **Écolabels et programmes de certification:** Le MAC va organiser une série d'ateliers.



Liste des présents

Représentant	Organisation
Adela Torres	EuroCommerce
Andrew Kuyk	AIPCE-CEP
Anna Boulova	FRUCOM
Arnault Chaperon	FEPA
Aurelio Bilbao	Federación de Confradias de Pescadores de Bizkaia
Benoît Thomassen	FEPA
Carla Valeiras Alvarez	EuroCommerce
Christine Absil	Good Fish Foundation
Cristina Fernández (observatrice)	Royaume-Uni (Seafish)
Daniel Voces de Onáindi	Europêche
Daniel Weber	European Fishmeal
Eduardo Míguez	Puerto de Celeiro S.A. – OPP77
Els Bedert	EuroCommerce
Emiel Brouckaert	AEOP
Fragkiskos Nikolian	Commission européenne
Gaël Lavielle	Les Pêcheurs de Bretagne
Georg Werner	Fondation pour la justice environnementale
Guillaume Carruel	AEOP
Guus Pastoor	Visfederatie
Hans Nieuwenhuis	Marine Stewardship Council
Haydeé Fernández Granja	CONXEMAR
Jacinto Insunza Dahlander	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores
Javier Ojeda	FEPA
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association
José Carlos Escalera Aguiar	Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)
Juan Manuel Trujillo Castillo	ETF
Katarina Sipic	CONXEMAR





Market Advisory Council

Représentant	Organisation
Katrin Vilhelm Poulsen	WWF
Laurène Jolly	Commission européenne
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.
Nicolás Fernandez Muñoz	OPP72
Paulien Prent	Visfederatie
Pedro Reis Santos	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pim Visser	VisNed
Purificación del C. Fernández Alvarez	OPPC-3
Quentin Marchais (observateur)	ClientEarth
Roberto Carlos Alonso Baptista de Sousa	ANFACO-CECOPECA
Rosalie Tukker	Europêche
Santiago Folgar Gutiérrez	AVOCANO
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation Ltd
Sergio López	OPP LUGO
Silvia Gil	FEDEPESCA
Stavroula Kremmydiotou	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Vanya Vulperhorst	Oceana

